

1. REMARQUE PRELIMINAIRE

Les points suivants devraient vous fournir des informations sur vos données. Le législateur a déterminé quelles informations sont nécessaires à cette fin.

Si vous souhaitez en savoir plus à ce sujet, veuillez-vous référer aux articles 12 à 22 et 34 du règlement de base sur la protection des données. Le texte du règlement de base sur la protection des données est disponible sur internet à l'adresse suivante : <https://dsgvo-gesetz.de/> Si vous avez d'autres questions concernant le règlement de base sur la protection des données, vous pouvez contacter à tout moment le délégué à la protection des données et/ou l'administration.

2. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

2.1 Collecte de données dans le processus de demande (Pourquoi ?)

Avant que vous nous choisissiez et que vous nous choisissions, nous aimerions apprendre à vous connaître. Dans un premier temps, nous utilisons régulièrement les informations et les documents que vous nous envoyez par écrit ou sous forme de texte. L'étape suivante est de se connaître personnellement et d'en apprendre donc plus de l'un et l'autre. Le but de cette collecte des données est de prendre une décision fondée pour une collaboration à long terme.

2.2 Pourquoi avons-nous le droit à ceci ?

La loi sur la protection des données autorise (conformément au § 26 alinéa 1 phrase 1 de la BDSG en liaison avec l'article 88 alinéa 1 de la DSGVO) la collecte des données nécessaires à l'établissement de la relation de travail.

La base juridique pour la collecte des données obligatoires, par exemple le nom et l'adresse, est le § 26 paragraphe 1 phrase 1 de la BDSG en liaison avec l'article 88 paragraphe 1 de la DSGVO.

Si vous nous informez volontairement des choses au-delà de ce qui est nécessaire, cela est permis par la loi sur la protection des données dans le contexte d'un consentement (conformément à l'article 6, paragraphe 1, phrase 1, lettre GDPR).

Si nous vous demandons de passer un test de personnalité dans le cadre de votre candidature et que vous nous fournissez volontairement des informations vous concernant, cela est autorisé par la loi sur la protection des données dans le cadre du consentement (conformément à l'article 6, paragraphe 1, phrase 1, alinéa 1, lettre a de la DSGVO).

2.3 Qui peut obtenir mes données ?

Pendant le traitement, vos données peuvent être transférées à :

- Des personnes au sein de notre entreprise qui sont directement impliquées dans le traitement des données (*par exemple, le service du personnel*).
- Des prestataires de services qui sont contractuellement liés et tenus au secret et qui exécutent des tâches partielles de traitement des données.
- Des sociétés externes, si cela est nécessaire. *Les prestataires de services postaux pour la distribution de lettres en sont des exemples.*

2.4 Transmettront-ils mes données dans des pays hors de l'Union européenne ?

Nous ne le prévoyons pas. Une exception à cette règle ne serait envisageable que si vous preniez les dispositions nécessaires, par exemple si vous nous donniez le numéro de compte d'une banque en dehors de l'Union européenne vers laquelle nous devons transférer de l'argent. La base juridique est l'article 6 paragraphe 1 numéro b de la DSGVO, § 24 de la BDSG n.F., article 49 paragraphe 1 lettre b de la DSGVO.

2.5 Combien de temps mes données sont-elles sauvegardées ?

Nous sauvegardons vos données durant la période pendant laquelle nous en avons besoin pour atteindre les buts exposés plus haut en 2.1. Au plus tard six mois après la décision, les documents sont renvoyés sous forme papier ou les documents numériques sont supprimés. Cette période constitue une protection contre les revendications des lois générales sur l'égalité de traitement (AGG). Cependant, il peut exister des dispositions légales (par exemple le Code des impôts § 147) qui nous obligent à conserver certains documents pendant six ou dix ans. Après l'expiration de la période de conservation, nous supprimons les données qui ne sont plus nécessaires.

3. QUELS DROITS AI-JE ?

3.1 Remarques sur vos droits

En tant que personne concernée par le traitement des données, vous disposez des droits suivants en vertu de l'ordonnance de base sur la protection des données (ci-après également appelés "droits des personnes concernées") :

3.2 Droits à l'information (conformément à l'article 15 de la DSGVO)

Vous avez le droit de demander si nous traitons ou non les données personnelles vous concernant. Si nous traitons vos données personnelles, vous avez le droit de savoir,

- Pourquoi nous traitons vos données;
- Quelles sortes de vos données nous traitons ;
- Le type de destinataires, les données que nous recevons ou que nous devrions recevoir de vous;
- La durée de conservation de vos données ; si l'indication de la durée de conservation n'est pas possible, nous devons vous informer de la manière dont la durée de conservation est déterminée (par exemple, après l'expiration des délais de conservation légaux);
- Que vous disposez d'un droit de rectification et de suppression des données vous concernant, y compris le droit de limitation du traitement et/ou la possibilité d'opposition;
- Que vous disposez d'un droit de recours auprès d'une autorité de surveillance ;
- D'où proviennent vos données si nous ne les avons pas recueillies directement auprès de vous ;
- Si vos données sont utilisées pour une décision automatique et, si tel est le cas, pour savoir quelle logique est à la base de la décision et quels effets et implications la décision automatisée peut avoir pour vous ;
- Que si des données vous concernant sont transférées vers un pays situé en dehors de l'Union européenne, vous avez le droit de savoir si et, dans l'affirmative, sur la base de quoi un niveau de protection adéquat est garanti par le destinataire des données ;
- Que vous avez le droit de demander une copie de vos données personnelles. Des copies des données sont toujours disponibles sous forme électronique.
La première copie est gratuite. Pour les suivantes, il se peut que l'on vous demande un montant raisonnable. Une copie ne peut être fournie que si les droits d'autres personnes n'en sont pas affectés.

3.3 Droit de rectification des données (conformément à l'article 16 de la DSGVO)

Vous avez le droit de nous demander de corriger vos données si elles sont incorrectes et/ou incomplètes. Ce droit comprend également le droit d'être complété par des déclarations ou des communications supplémentaires. Les corrections et/ou ajouts doivent être effectués sans retard fautif.

3.4 Droit à la suppression des données personnelles (conformément à l'article 17 de la DSGVO)

Vous avez le droit de nous demander la suppression de vos données personnelles quand

- Les données personnelles ne sont plus nécessaires aux buts pour lesquels elles ont été recueillies et traitées ;
- Le traitement des données est basé sur un consentement donné par vous et vous avez révoqué le consentement ; cependant, ceci ne s'applique pas s'il y a une autre autorisation légale pour le traitement des données ;
- Vous avez fait opposition à un traitement de données dont l'autorisation légale est dans « l'intérêt légitime » (conformément à l'article 6, paragraphe 1, point e ou f) ; toutefois, la suppression n'est pas nécessaire s'il existe des raisons impérieuses et légitimes de poursuivre le traitement ;
- Vous avez déposé une opposition au traitement des données à des fins de marketing direct ;
- Vos données personnelles ont été traitées illégalement ;
- Est une donnée enfant recueillie pour les services de la société de l'information (= services électroniques) sur la base d'un consentement (conformément à l'article 8 alinéa 1 de la DSGVO).

Un droit de suppression des données personnels n'est pas possible quand

- Le droit à la liberté d'expression et d'information exclut la demande d'annulation ;
- Le traitement des données personnelles
 - Remplit une obligation légale (par exemple des obligations légales de conservation),
 - Exerce des fonctions et des intérêts publics en vertu de la loi applicable (y compris la « santé publique »), ou
 - Est nécessaire à des fins d'archivage et/ou de recherche ;
- Les données personnelles sont nécessaires pour faire valoir, exercer ou défendre des droits légaux.

La suppression doit avoir lieu immédiatement (sans hésitation coupable). Si nous avons rendu publiques des données personnelles (par exemple sur internet), nous devons, dans la mesure où cela est techniquement pos-

sible et raisonnable, veiller à ce que les autres responsables du traitement des données soient également informés de la demande de suppression, y compris la suppression de liens, de copies et/ou de répliquions.

3.5 Droit à la limitation du traitement des données (conformément à l'article 18 de la DSGVO)

Vous avez le droit de limiter le traitement de vos données personnelles dans les cas suivants :

- Si vous avez contesté l'exactitude de vos données personnelles, vous pouvez exiger que nous n'utilisions pas vos données à d'autres fins pendant la durée de la vérification et limiter ainsi leur traitement.
- En cas de traitement illégal des données, vous pouvez demander de limiter l'utilisation des données au lieu de les supprimer.
- Si vous avez besoin de vos données personnelles pour faire valoir, exercer ou défendre des actions en justice, mais que nous n'avons plus besoin de vos données personnelles, vous pouvez nous demander de limiter le traitement à des fins de poursuite ;
- Si vous vous êtes opposé au traitement des données (conformément à l'article 21 alinéa 1 de la DSGVO) et qu'il n'est pas encore clair si nos intérêts en matière de traitement l'emportent sur leurs intérêts, vous pouvez exiger que vos données ne soient pas utilisées à d'autres fins pendant la durée de l'examen et limiter ainsi leur traitement.

Les données personnelles, dont le traitement a été limité à votre demande, ne peuvent être stockées

- Qu'avec votre consentement.
- Pour faire valoir, exercer ou défendre des droits légaux,
- Pour la protection des droits d'autres personnes physiques ou morales, ou
- Pour des raisons d'intérêt public important.

Si une restriction à la transformation est levée, ils en seront informés à l'avance.

3.6 Droit à la transférabilité des données (conformément à l'article 20 de la DSGVO)

Vous avez le droit de demander les données que vous avez mises à notre disposition dans un format électronique commun (par exemple sous forme de document PDF ou Excel).

Vous pouvez également nous demander de transférer ces données directement à une autre société (par une société spécifique), à condition que cela nous soit techniquement possible.

La condition préalable à l'exercice de ce droit est que le traitement soit effectué sur la base d'un consentement ou pour l'exécution d'un contrat et à l'aide de procédures automatisées.

L'exercice du droit à la transférabilité des données ne doit pas porter atteinte aux droits et libertés d'autres personnes.

Si vous utilisez le droit à la transférabilité des données, vous avez toujours le droit de supprimer des données conformément à l'article 17 de la DSGVO.

3.7 Droit de s'opposer à certains traitements de données (conformément à l'article 21 de la DSGVO)

Si vos données sont traitées dans le but d'accomplir des tâches d'intérêt public ou de sauvegarder des intérêts légitimes, vous pouvez vous opposer à un tel traitement. Vous devez nous expliquer les raisons de votre objection découlant de votre situation particulière. Cela peut être par exemple des situations familiales particulières ou des intérêts de secret dignes d'être protégés.

En cas d'objection, nous nous abstiendrons de tout traitement ultérieur de vos données aux fins énoncées au point 2.1, à moins que,

- Il existe des motifs impérieux et légitimes de traitement qui l'emportent sur leurs intérêts, droits et libertés, ou
- Le traitement est nécessaire pour faire valoir, exercer ou défendre des droits légaux.

Vous pouvez vous opposer à tout moment à l'utilisation de vos données à des fins de publicité directe ; ceci s'applique également au profilage, dans la mesure où il est lié à la publicité directe. En cas d'objection, nous ne pouvons plus utiliser vos données à des fins de marketing direct.

3.8 Interdiction de l'automatisation des décisions/profilage (conformément à l'article 22 de la DSGVO)

Les décisions de notre part qui ont des conséquences juridiques pour vous ou qui vous affectent de manière significative ne doivent pas être basées exclusivement sur le traitement automatisé de données personnelles. Cela inclut également le profilage. Cette interdiction ne s'applique pas si la décision automatisée

- Est nécessaire à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat avec vous,
- Est autorisée par la loi si ces règlements légaux contiennent des mesures appropriées pour protéger vos droits et libertés ainsi que vos intérêts légitimes, ou avec votre consentement explicite.

Les décisions basées exclusivement sur le traitement automatisé de *catégories particulières de données personnelles* (= données sensibles) ne sont autorisées que si elles sont prises sur

- La base de votre consentement exprès, ou si

- Il y a un intérêt public important dans le traitement et des mesures appropriées ont été prises pour protéger vos droits et libertés et vos intérêts légitimes.

3.9 Exercice des droits des personnes concernées

Pour exercer les droits des personnes concernées, s'il vous plaît communiquer avec le nom figure sur notre site de site. Les demandes de renseignements soumises par voie électronique reçoivent généralement une réponse par voie électronique. Les informations, notifications et mesures à mettre à disposition selon la DSGVO, y compris l'exercice des droits des personnes concernées sont généralement fournies gratuitement. Ce n'est qu'en cas de demandes manifestement infondées ou excessives que nous sommes en droit de facturer des frais appropriés pour le traitement ou de s'abstenir de prendre des mesures (conformément à l'article 12, paragraphe 5 de la DSGVO).

Les demandes d'information sont généralement traitées immédiatement, dans un délai d'un mois après réception de la demande. Le délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, en tenant compte de la complexité et/ou du nombre de demandes ; en cas de prolongation, nous vous informerons des raisons du retard dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Si nous ne donnons pas suite à une demande, nous vous informerons immédiatement, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande, des motifs de cette demande et vous informerons de la possibilité de déposer une plainte auprès d'une autorité de surveillance ou de demander un recours judiciaire. (Voir article 12 paragraphe 3 et 4 de la DSGVO).

Veuillez noter que vous ne pouvez exercer vos droits en tant que personne concernée que dans le cadre des restrictions et limitations prévues par l'Union européenne ou les États membres. (Article 23 de la DSGVO)